

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 09

DU 27 Septembre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 23 Septembre 2024

Présents : MM. BENOIT – BERANGER – RANC – MAKHECHOUCHE – GUIGUE – MANIERE – ALLIO – BEN ALI – IASIO – BERTHELOT – BEN AISSA – RIPPERT MME GARCIA – D'ASCANIO

En visio : MM. ARNAUD – BERANGIER

Excusés : M. SAHBI – Mme DOSSARD –

Assite : M. PIETRI

- Le Comité Directeur du District Grand Vaucluse valide la candidature de M. BEN MALLEM Mohamed au sein de la Commission Technique.
- Le Comité Directeur du District Grand Vaucluse valide les candidatures de Mme GUELEN Nathalie, M. TELLENE Claude, M. BERAHOU Mohamed, M. FABRE Jérôme à la Commission des Arbitres.
- Le Comité Directeur du District Grand Vaucluse valide la composition de la Commission Foot Corpo : M. BONNET Cédric, Président, MM. GIL Ramon et ROTONDI Jacques membres.
- Le Comité Directeur du District Grand Vaucluse valide l'harmonisation des frais de défraiement concernant les délégués et les observateurs de match à savoir 39€ par déplacement.
- Le Comité Directeur du District Grand Vaucluse a décidé du prêt du véhicule 9 place aux clubs de Ligue en championnat et coupes et aux équipes de district devant jouer en coupe de France en dehors du territoire du District Grand Vaucluse.

Ce prêt se fera sous réserve de la disponibilité et en acceptation d'une convention établit entre le District Grand Vaucluse et le club.



- Statut des Jeunes : comme voté en Assemblée Générale de juin 2024, les clubs ayant une équipe de jeune à 11 et à 8 de U6 à U19 seront en règle pour l'accession en D1 sénior.
- Lors de l'Euro 2024, seul le capitaine était autorisé à s'adresser à l'arbitre pendant la rencontre. Cette disposition a été entérinée par la F.F.F. et s'applique donc à toutes compétitions officielles.
Merci d'en faire part à chaque acteur des matchs (capitaine, joueurs, dirigeants, éducateurs) pour éviter des sanctions inutiles.
- Lors du changement d'heure d'hiver (fin octobre) le coup d'envoi des rencontres seniors passera à 15h00 au lieu de 15h15 pour éviter de terminer les matchs dans l'obscurité. Les matchs en lever de rideau débiteront à 12h45, ce qui laisse 30 min de battement aux arbitres entre les 2 matchs.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général